78e ANNEE. — N° 141. MERCREDI 7 DECEMBRE 1938.

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....		6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'insolente revendication fasciste prouve qu'en affaiblissant la France, on favorise les dictateurs. Si nos agitateurs étaient leurs agents stipendiés, ils ne pourraient pas mieux travailler à leur profit.

Les agitateurs de chez nous se proclament d'abord « antifascistes ». Alors pourquoi travaillent-ils si efficacement au profit du fascisme, dont ils sont en France les meilleurs alliés et les plus utiles collaborateurs ?... Leur but est de détruire le fascisme ! Alors pourquoi font-ils exactement tout ce qu'il faut pour le grandir et le fortifier ?

Ne dites pas qu'il s'agit là d'une affirmation en l'air et regardez plutôt ce qui se passe.

⁂

Mercredi, la C.G.T. lançait son offensive contre le gouvernement français ; elle déchaînait la grève générale, prélude de la Révolution !

Mercredi, le dictateur italien commandait contre la France l'assaut de l'impérialisme fasciste.

A la Chambre italienne, pendant que Léon Jouhaux escomptait les effets de sa tentative de coup d'Etat, la meute des députés italiens, qui n'aboient qu'au commandement, scandaient le discours du ministre des Affaires Etrangères, revendiquant « le droit naturel » de l'Italie, des cris : « *Tunisie, Corse, Nice* et *Savoie !* » (Et avec ça, messieurs !)... Cette gentille manifestation se déroulait sous la présidence du Duce et en présence de l'Ambassadeur de France, installé dans la loge diplomatique.

Croyez-vous qu'il n'y ait eu là qu'une simple coïncidence ? Et ce synchronisme frappant entre l'attaque intérieure donnée à notre gouvernement par nos étranges révolutionnaires et l'assaut donné à notre pays par le chef du fascisme n'est-il pas le témoignage, sinon d'un accord explicite, au moins d'une marche parallèle en liaison naturelle ?... C'est, en tout cas, la preuve démonstrative qu'en affaiblissant la France, on favorise les dictatures. Si nos agitateurs étaient leurs agents stipendiés ils ne pourraient pas mieux travailler à leur profit.

Dans son discours de mercredi, M. Edouard Daladier condamnait « *les « propagandes funestes à la patrie* » ; il dénonçait deux jours plus tôt, dans son rapport sur le décret de réquisition, tout ce qui compromet l'ordre public et risque « *d'influer dans « les conditions les plus dangereuses « sur la situation extérieure de la « France !* »

L'insolente revendication fasciste, publiquement proférée dans une enceinte officielle et comme confirmée par la présence du Duce, est venue montrer combien le Président du Conseil avait raison.

Pour conclure vous-même sur ce point, demandez-vous seulement si Mussolini aurait osé cette incartade, cette sorte d'agression morale contre notre pays s'il ne l'avait pas cru trop affaibli par ses discordes intérieures et trop divisé contre lui-même pour réagir ?...

⁂

Le péril extérieur, *toujours imminent*, est une raison de plus pour que nous voulions à l'intérieur un pouvoir solide, stable et fort; pour que ne soit plus possible un scandale comme celui de Toulouse où il fallu l'ordre du bureau parisien de la C.G.T. pour que les émeutiers lâchés par lui dans la rue consentent à cesser de démolir les vitrines des magasins et les figures des passants.

Est-il admissible qu'en un pays policé des pouvoirs illégaux aient les moyens et s'arrogent le droit de déchaîner des émeutes et puis de les arrêter quand elles deviennent compromettantes ? Est-il admissible que l'ordre public dépendent d'autres personnages que les ministres ?

A force de mauvaises habitudes, on a fini par considérer comme légitime que des organisations s'instituent les directeurs de toute une partie de la population française dans le but proclamé de chambarder la société, les institutions et les lois ; que celle-ci soit éduquée dans la haine des autres citoyens et préparée par des manœuvres publiques à tout renverser de ce qui existe ! On a fini par admettre comme un exercice naturel de la liberté que toute une classe sociale soit entraînée à faire la guerre aux autres... car il ne s'agit pas de convaincre mais de forcer, d'améliorer mais de détruire. Ce n'est pas une propagande de raison, mais une œuvre de violence et de tyrannie...

Eh ! bien, il ne faut plus que ces choses soient possibles. Il ne doit pas y avoir, dans la République, de pouvoir organisé contre le pouvoir légal et de gouvernement contre le gouvernement !

Qu'un Etat régulier laisse faire ça, qu'il laisse préparer à ciel ouvert la révolte contre lui-même, c'est une dérision ! C'est une condamnation qu'il porte sur sa propre existence. S'il n'a plus assez de confiance en son principe pour le défendre, il doit tout simplement s'en aller. Mais s'il reste, alors il doit remplir toute sa mission et tout son métier qui sont d'assurer l'ordre au dedans et la sécurité au dehors.

Emile LAPORTE.

P. S. — C'est une situation sérieuse que révèlent les informations venues d'Italie. Excitations de la presse domestiquée où les aboyeurs donnent de la voix contre notre pays, manifestations organisées contre les sportifs français, tout indique que le pouvoir mussolinien a monté une vaste agitation antifrançaise, dont le signal a été donné à la Chambre des députés.

Maintenant que l'Allemagne s'est servie à nos dépens dans l'Europe centrale, l'Italie nous réclame sa part de la curée...

Voilà comme on sauve la paix en reculant toujours !

Et tandis que nous sommes en butte aux agressions des impérialismes fascistes, des excitateurs suspects à bien des titres, voudraient entretenir chez nous le désordre et l'agitation.

Mais enfin, au profit de qui travaillent-ils ?... — E.L.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Un dur

Tous les conflits ont leurs héros. Mais ce qui caractérise les héros dans les conflits, c'est que leur nombre va croissant au fur et à mesure que les événements s'éloignent.

Nous avons tous connu l'ancien poilu qui, chaque fois qu'on parle devant lui d'un coup dur en 1915, en Champagne, ou de « la fois qu'on a fait l'attaque en pleine nuit à Vauquois », tire lentement sa pipe de ses dents, cligne de l'œil, hoche la tête et dit avec simplicité : « Jy étais. »

Il était partout et partout en même temps : à Verdun et sur la Somme, à Lorette et à l'Hartmann, à Salonique et si on ajoute bout à bout ses exploits, il a passé la guerre sans avoir eu le temps de manger ni dormir, occupé à courir d'un front à l'autre, sans même reprendre son souffle.

De même après les incidents de rue. Tous les manifestants étaient au premier rang et ils ont tous reçu dans leurs propres bras et accompagné à la pharmacie la plus proche les douze blessés recensés de la journée. De sorte que s'il faut les croire tous, la police a, ce jour-là, assommé la moitié de Paris pour la jeter, pantelante, dans les bras de l'autre moitié.

La grève est une sorte de guerre, heureusement non sanglante. Elle a ses héros authentiques et ses héros à retardement.

Depuis huit jours, Emile, le garçon de café du Vieux Bréban *se lamentait au sujet de la grève générale :*

— Pensez donc, si je fais grève ! J'ai une femme et deux enfants ! Le patron va me fiche à la porte !

— Mais non, Emile ! Tu es indispensable à cette boîte. Le beaujolais y est infâme et on y sert la bière dans un état de tiédeur des plus excitants. On n'y vient que pour bénéficier de la conversation toujours si variée et de la dilection intellectuelle. Fais grève, Emile, si le cœur t'en dit. Il ne t'arrivera rien ! Nous interviendrons auprès du patron.

— Oh ! il n'y aura rien à faire !...

— Alors ne fais pas grève, Emile !

— Si je ne fais pas grève, les copains vont me traiter de jaune, me flanquer à la porte du syndicat...

— Alors fais grève, Emile !

— Mais si je fais grève...

— Alors zut ! Emile, redonne-moi un demi blonde bien chaud et fiche-moi la paix !

Ainsi vécut Emile, dans l'angoisse, jusqu'à vendredi dernier. Il apprit alors que la grève était fixée au mercredi. Et le mercredi est précisément le jour de repos d'Emile.

Pendant toute la journée de mercredi Emile rayonnant, triomphal, promena dans le quartier un chômage insolent et sans risque.

Je l'ai revu hier. Il a posé devant moi un demi blonde bouillant et, la lèvre retournée par le mépris :

— Vous parlez d'une bande de dégonflés, ces cheminots, me dit ce cœur romain.

MINOS.

Informations

Politique de détente fiscale

Le décret-loi tendant à l'assouplissement de la fiscalité reçoit une application progressive. La commission de détente fiscale est en plein travail. Son activité est déjà concrétisée par une diminution très importante des droits d'enregistrement perçus lors de la création d'entreprises nouvelles.

Le « Journal Officiel » publie, en effet, un décret qui ramène ce droit de 3 à 0,25 0/0.

Un autre aspect de l'assouplissement de la fiscalité retient aujourd'hui l'attention du ministre des finances. Il se rattache à la politique de la race et de la famille, déjà amorcée par le décret-loi sur les allocations familiales.

La commission chargée de mettre la législation fiscale en harmonie avec la nouvelle politique de la natalité vient d'être constituée.

La rentrée des Chambres

Il est à peu près certain que le Parlement se réunira jeudi prochain pour une session qui durera, vraisemblablement jusqu'à la fin de l'année.

Il semble que la commission des finances aura difficilement terminé mercredi l'étude du budget et que la Chambre ne pourra pas en entreprendre jeudi l'examen.

Quant aux interpellations sur la politique générale intérieure, extérieure, sociale, financière, économique, coloniale, elles sont actuellement au nombre de dix-sept sur une quarantaine déposées pendant les vacances, mais leur nombre croîtra sans doute d'ici jeudi.

Election municipale à Paris

Voici le résultat du scrutin de ballottage pour l'élection d'un conseiller municipal au quartier de Rochechouart :

Inscrits : 7.683 ; votants : 5.158 ; suffrages exprimés : 5.030.

Ont obtenu : MM. Marchand (P.S.F.), 2.752 voix (*élu*) ; Oudard (rad. soc)., 2.175 voix.

Il s'agissait de remplacer M. le pasteur Soulier, décédé.

Election au Conseil général de la Seine

Voici les résultats de l'élection qui a eu lieu dimanche en vue de pourvoir au remplacement de M. Jean Longuet, S.F.I.O., au Conseil général de la Seine, 2e circonscription de Sceaux.

Scrutin de ballottage. Inscrits, 15.481 ; votants, 11.556 ; blancs et nuls, 333 ; suffrages exprimés, 11.253. Ont obtenu ; MM. Lepreux, S.F.I.O., 6.192 voix, *élu ;* Bouquet, P.S.F., 5.049 voix.

La grève du Havre

D'ores et déjà, la Compagnie Générale Transatlantique a notifié une centaine de licenciements et d'autres notifications seront adressées lundi.

Tous les équipages et tous les agents du personnel de la Compagnie Générale Transatlantique au Havre auront été licenciés et ceux des grévistes qui seront désireux de reprendre le travail devront adresser à la Compagnie une demande de réembauchage.

En Corse

Des manifestations ont eu lieu dimanche matin dans de nombreuses localités pour protester contre les cris poussés à la Chambre italienne visant en particulier la Corse. Ils affirment l'indéfectible attachement à la France de la Corse où, soulignent-ils il n'y a pas de mouvement séparatiste et s'élèvent énergiquement contre toute prétention étrangère sur l'île, qui est territoire français.

Au sujet des revendications italiennes

Au cours de la démarche dont l'a chargé le gouvernement britannique, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome remettra au comte Ciano une liste de questions demandant des éclaircissements sur la démonstration antifrançaise de mercredi dernier. Il laisera entendre que l'attitude officielle italienne, si elle encourageait les revendications en question, serait difficile à concilier avec le récent accord anglo-italien d'après lequel les deux pays ont pris l'engagement de maintenir le « statu quo » dans la Méditerrannée.

Voyage de M. Chamberlain à Rome

Un communiqué officiel confirme que la date du voyage à Rome de M. Neville Chamberlain et de lord Halifax a été fixée au cours de l'entretien qui a eu lieu entre le comte Ciano et lord Perth. Il est également confirmé que le premier ministre et le ministre des affaires étrangères arriveront à Rome le 11 janvier et repartiront le 14.

L'antisémitisme allemand

Un israélite originaire d'Allemagne, nommé Christian Morgenstern, a été assassiné la nuit dernière. La police soupçonne les meurtriers, dont l'identité n'a pu être établie, d'être des agents nazis.

Le crime a provoqué une vive émotion dans les milieux américains, qui soulignent la nécessité de réprimer sévèrement les agissements nazis sur le territoire des Etats-Unis.

o-o-o

EN PEU DE MOTS...

— Un cimetière d'animaux préhistoriques comparable à celui du lac asphaltique de Rancho-la-Bréa, en Californie, vient d'être découvert à Binagad, en Russie.

— M. G. Carter, radical-socialiste, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, a été élu conseiller général du Lot-et-Garonne, dimanche, dans le canton d'Astaffort.

— La construction d'un nouveau canal qui relierait l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique, à travers le Nicaragua, retient l'attention des milieux officiels des Etats-Unis.

— On annonce le décès des suites d'une pneumonie, à l'âge de 1 an et 22 jours de Galera et Irina, les frères siamois russes. Ces jumeaux avaient deux têtes, quatre bras, mais un seul corps. Irina a survécu à Galena d'une demi-heure.

— Le chef pilote de l'Aéro-Club d'Evreux, Paul Lemée, s'est attribué la Coupe Zénith en effectuant le parcours Orly-Marseille et retour en moins de 7 heures, à une vitesse de 182 km. 674, à bord d'un petit avion de 75 CV avant moins de 4 litres de cylindrée.

— Le journal « la Suisse » annonce que la police fédérale a fait arrêter M. Paul Bonny, député de l'Union nationale au Grand Conseil de Genève. On le soupçonnerait d'être favorable au mouvement national-socialiste ou fasciste.

NOS ÉCHOS

Explication.

Deux amis se retrouvent après une longue absence. Congratulations, serrements de mains, longs discours.

— Alors, qu'est-ce que tu fais, maintenant ? dit l'un.

— Je suis content. J'ai une situation remarquable dans une usine à fabriquer des dominos.

— Veinard ! Et en quoi consiste tes compétences ?

— Je peins les points sur les dominos.

— Mais alors, tu te promènes ! L'usine est fermée aujourd'hui ?

Alors, l'autre avec une emphase cordiale :

— Non, non, mais tu comprends, aujourd'hui, on fait les doubles-blancs.

Histoire de baccalauréat.

A l'interrogatoire de géographie, l'examinateur pose une bonne « colle » au candidat : « Le Danube ? »

Le candidat, qui paraît très « ferré » sur la question, bourre son exposé de petits détails.

L'examinateur remarque cela et, facétieux, demande : « Quelle est la profondeur du Danube à Vienne ?

Alors, le candidat froidement :

— Sous quel pont ?

Au restaurant.

Après d'aussi nombreuses qu'infructueuses tentatives pour découper son bifteck, le client appelle le garçon.

— Remportez-moi çà, grommela-t-il. C'est immangeable.

— Oh ! Monsieur, je ne peux pas.

— Et pourquoi, s'il vous plaît ?

— Mais vous l'avez déjà tout bosselé...

Le pauvre homme !

— Connaissez-vous le docteur X... ?

— Il vient de passer près de nous, et vous ne l'avez pas salué.

— Comment ! c'était lui ?

— Parfaitement. Quelle figure ! Il a bien mauvaise santé.

— Ne m'en parlez pas, je le prends toujours pour un de ceux qu'il soigne.

Courage.

— L'homme le plus courageux que j'aie jamais connu, conclut un chasseur de fauves, est un individu plutôt malingre, qui prit un taxi pour se rendre devant le tribunal où il comparaissait pour faillite, ne paya pas le chauffeur et l'invita à venir prendre place parmi ses créanciers.

Les décrets-lois devant les Principes démocratiques

Que tous les sincères démocrates se groupent autour du Gouvernement : il applique les principes démocratiques. Que tous les vrais amis de la paix le suivent ; il travaille pour elle. Que tous les patriotes le soutiennent : il tient le drapeau.

Le plan Reynaud n'est pas parfait. Il est le moins mauvais de tous ceux que pouvait engendrer l'urgente nécessité de réparer les ruines accumulées depuis deux ans.

Il est, dans tous les cas, moins détestable que celui qui a valu, à notre précédent grand argentier d'être sans retard transformé de successeur de Léon Say en sucesseur de Daguesseau. On demeure stupéfait qu'un homme de jugement aussi pondéré ait pu, un seul instant, arrêter son esprit au contrôle des changes ; mesure dérisoire qui consiste à fermer brutalement la cage quand les oiseaux sont envolés ; mesure désastreuse, puisqu'elle supprime la dernière chance de la leur voir réintégrer. On n'est pas moins violemment surpris devant ce phénomène qu'il ait pu penser, un moment, à exiger de chaque paysan de France une déclaration de fortune, le déclarant immédiatement débiteur d'une somme en capital au profit du Trésor...

Le décret du 12 novembre 1938 *relatif à diverses mesures fiscales* frappe durement des contribuables déjà exténués. Il me fait l'effet d'un homme à bout de ressources qui reprendrait des vieux citrons plusieurs fois pressés pour les soumettre à une puisante mécanique dans l'espoir d'en tirer encore quelques gouttes de jus.

La rédaction de ce texte aurait pu être claire. Molière a dit : « *Le temps ne fait rien à l'affaire.* » C'est peut-être vrai pour un sonnet, mais les lois d'impôt demandent de la réflexion. Les éclaircissements viendront dans la suite.

Le Gouvernement a d'abord entendu que la cote de l'impôt général de chaque contribuable soit en premier lieu établie d'après les calculs actuellement en vigueur et aussitôt augmentée de 30 0/0, soit d'environ un tiers. Qui a dû en 1938 trois mille francs, en devra quatre pour le même revenu, l'an prochain. Et mille francs, par les temps qui courent, ça ne se trouve pas dans le pied d'une mule.

En second lieu, qu'est-ce qu'on prend au tourniquet des cédulaires : 16 0/0 en principe pour les revenus du travail ou des biens fonciers, 27 0/0 sur le revenu des titres mobiliers français, 36 0/0 sur le revenu des valeurs étrangères, 30 0/0 sur la rémunération des administrateurs de sociétés !

Je ne parle pas ici des aggravations résultant de la non-déduction des impôts dans le calcul des revenus imposables, de l'élévation des plafonds et autres menues gentillesses.

Les classes moyennes ou bourgeoises sont écrasées. Elles paieront. Elles entendent prendre plus que leur part proportionnelle aux sacrifices qu'exige le salut du pays. Elles regretteraient si elles n'étaient pas durement frappées. Elles le sont.

Et alors, d'où est venue toute cette agitation dangereuse, factice, anarchique ? D'où est venu notamment cet intolérable scandale que des administrateurs de la Société Nationale des Chemins de fer ont excité — vainement d'ailleurs — les cheminots à cet attentat contre la patrie qu'est la grève?

La grande colère vient de la contribution nationale extraordinaire. On dit que c'est un impôt sur le peuple. C'est faux. C'est un impôt sur tout le monde, sur tous les citoyens sans exception.

Les contribuables les plus lourdement chargés supporteront les impôts qui ne frappent qu'eux, ils payeront les aggravations exceptionnelles que les circonstances leur imposent. Mais, en outre, ils supporteront, ainsi qu'il est juste, la contribution nationale exceptionnelle de 2 0/0. Le vétérinaire qui a dix mille francs de revenus taxables devra deux cents francs de plus ; le grand chirurgien qui gagne cent mille francs de revenu imposable devra ajouter deux mille francs à son impôt cédulaire aggravé, à son impôt sur le revenu hypertrophié.

C'est bien. C'est l'application des principes de cette Constitution montagnarde du 24 juin 1793 qui marque un des sommets de l'évolution démotratique. Ce document mémorable avait posé le principe que chaque citoyen, pour avoir le sens des responsabilités nécessaires, devait payer un impôt direct. Les démagogues, et notamment *Battelier*, n'osèrent pas combattre le principe ; ils demandèrent seulement que l'impôt fût réduit à dix sous pour ceux qui n'avaient que « l'absolu nécessaire », ce qu'on appelle aujourd'hui le minimum vital. Mais les purs entre les purs, *Hérault de Séchelles, Couthon, Saint-Just,* et surtout *Robespierre,* combattirent cette proposition et firent insérer dans la Constitution elle-même ce principe : « *Nul citoyen n'est dispensé de l'honorable obligation de contribuer aux charges publiques.* »

Je demande que cette devise soit inscrite en lettres d'or sur des plaques de marbre noir dans tous les lieux publics. Il serait aussi d'actualité d'y ajouter le vieux cri de la Révolution française : « Vive la nation ! » — (*Le Capital*).

JOSEPH-BARTHÉLEMY.

Bonne fille.

La bonne à tout faire de Mme Gabrielle Robinne est d'une admirable simplicité :

— Louise, lui disait l'autre matin la belle comédienne, donnez-moi un autre couteau à fruit, celui-ci est sale.

— Sale ? fit la petite bonne stupéfaite. C'est du savon que je viens de couper avec !

Au téléphone.

— Allô ! monsieur le professeur ? Mon petit Toto ne pourra pas aller aujourd'hui à l'école, parce qu'il est malade...

— Qui est à l'appareil ?

— C'est mon papa !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

L'ABATTOIR DE CAHORS

Nous publions ci-dessous copie d'une lettre adressée à M. de Monzie et à M. René Besse, député de Cahors, par M. Queuille, Ministre de l'Agriculture :

« Monsieur le Ministre,

« Vous avez appelé mon attention « sur la demande de subvention pré- « sentée par la Municipalité de « Cahors en vue de l'exécution d'un « projet d'abattoir.

« Je suis heureux de vous faire sa- « voir que j'ai décidé d'allouer à cet- « te ville une subvention, payable « dans la limite des disponibilités « budgétaires, s'élevant à 50 0/0 des « dépenses qui seront réellement fai- « tes, le maximum de cette subven- « tion étant fixé à 750.000 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Mi- « nistre, l'assurance de ma haute « considération. Amitiés. — *Le Mi- « nistre de l'Agriculture. Signé :* QUEUILLE. »

ELECTIONS CONSULAIRES

Les élections consulaires pour l'élection d'un président, de deux juges titulaires et d'un juge suppléant, auront lieu le dimanche 11 décembre pour l'arrondissement de Cahors. Les candidats sont :

M. Pébeyre, comme président, en remplacement de M. Paubert, démissionnaire.

M. Gayet, comme juge titulaire, en remplacement de M. Cappus, qui ne se représente pas.

M. Alibert, comme juge titulaire, en remplacement de M. Pébeyre, candidat à la présidence.

M. Boutot, comme juge suppléant, en remplacement de M. Alibert qui se présente comme juge titulaire.

M. Clément-Grandcourt, dont les pouvoirs expirent le 31 décembre 1938.

LOTERIE NATIONALE

L'émission de la tranche des sports d'hiver (15e tranche 1938) s'ouvrira le mercredi 7 décembre.

Une demi vertu

Les Hollandais appellent la propreté une demi-vertu et on sait qu'ils la pratiquent.

Elle ne demande évidemment pas de fortes qualités de courage et d'abnégation, mais de la bonne volonté, de la persévérance, l'amour de l'ordre, la fierté de soi. On en est récompensé par la santé ! Vivre dans un logis clair et propre. Avoir le corps souple et propre, cela nous promet un avenir exempt de beaucoup de maladies.

Pratiquons donc cette demi-vertu. Il est possible de l'embellir encore en y joignant un geste d'entr'aide et d'altruisme. Achetons le Timbre Antituberculeux. Sa jolie vignette est une leçon de propreté. Son produit sera — ainsi qu'il l'a été depuis le début — *uniquement consacré à la lutte antituberculeuse.*

Achetez et faites acheter autour de vous le Timbre Antituberculeux : « Net et Propre ».

Syndicat départemental des trufficulteurs du Lot

Le Syndicat départemental des Trufficulteurs du Lot se réunira le samedi 10 décembre à 14 heures à la Maison de l'Agriculture.

Tous les trufficulteurs, membres du Syndicat, ainsi que ceux qui désirent adhérer à cette organisation départementale sont invités à assister à cette réunion au cours de laquelle les questions suivantes seront examinées :

1° Organisation de la vente de la récolte 1938-1939 ; 2° Défense de la truffe noire, ou truffe du Périgord contre la concurrence étrangère ; 3° Cotisation 1938 ; 4° Propagande à entreprendre. — *Le Président :* COURDESSES.

Marché du Travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 21 au 26 novembre 1938, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 2 hommes, 2 femmes.

En extra : néant.

Demandes d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes.

« Le fonds municipal de chômage a secouru 7 hommes, 3 femmes. La semaine précédente, il avait secouru 9 chômeurs. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vol à l'étalage. — La nommée Odette M..., ménagère à Cahors, inculpée de vol de bas, de chaussettes, à l'étalage de Mme Baudel, foraine, est condamnée à 48 heures de prison avec sursis.

Chasse sans permis. — Les nommés Pierre et Joseph Fréjafon et Jean Fichayrou, de St-Sylvestre (Lot-et-Garonne) ont été pris en action de chasse dans le département du Lot.

Ils avaient un permis pour chasser en Lot-et-Garonne et se croyaient de bonne foi en règle.

Le tribunal leur inflige à chacun 50 francs d'amende avec sursis, à la remise de l'arme ou au paiement d'une somme de 200 francs et à la prise d'un permis général.

M. Coustel, négociant à Limogne, pour délit de chasse, est condamné, également, à 50 francs d'amende avec sursis, à la remise de l'arme et au prix du permis général.

Service de Santé

M. Fauré, médecin-commandant retraité de l'armée active est nommé au grade de médecin-commandant et affecté à la 17e région (réserve).

Contributions indirectes

M. Lherm, receveur des Contributions indirectes à Souillac, est nommé à St-Céré.

M. Pezet, receveur à Hautefort (Corrèze) est nommé à Souillac.

Notariat

M. Chadel est nommé notaire à Figeac, en remplacement de M. Barnié.

Prestation de serment

M. Faurie, nommé notaire à la résidence de Lauzès, en remplacement de M. Delfour, démissionnaire en sa faveur, a prêté serment à l'audience du 2 décembre devant le tribunal correctionnel de Cahors.

Huissier

M. Cayrol est nommé huissier près le tribunal de 1re instance de Gourdon, en remplacement de M. Calmels.

Justice de paix

M. Crispel est nommé commis-greffier de la justice de paix de Puy-l'Evêque.

Licence en droit

Notre jeune compatriote M. André Jardel, fils de notre ami le distingué et sympathique docteur Jardel, conseiller général de Lauzès, vient d'être définitivement reçu à la dernière partie de la licence en droit. Nous adressons à M. André Jardel nos vives félicitations.

Aviation

Notre compatriote, M. Jocelyn Ton, vient d'obtenir le brevet de pilote.

M. Ton est titulaire de la médaille de l'aviation pour ses 125 heures de vol de propagande sur la France et l'Angleterre.

E.P.S.O.R.

Un témoignage de satisfaction mis à l'ordre de la division a été adressé par le général commandant la 17e région à MM. Rigal, Directeur des E.P.S.O.R. de Cazals et de Salviac, et Donnat, maréchal des logis-chef, et un témoignage de satisfaction mis à l'ordre du régiment a été adressé au sergent-chef Verny, aux gendarmes Larroque et Richard, de Cazals, pour leur assiduité aux séances de l'E.P.S.O.R. Nos félicitations.

A NOS CORRESPONDANTS

Nous avisons nos rédacteurs correspondants qu'en exécution du décret-loi relatif à l'affranchissement des correspondances postales, leurs plis HORS SAC NON FERMES doivent être affranchis comme suit :

0 fr. 50 jusqu'à 20 gr.

0 fr. 60 de 20 à 50 gr.

Nous les prions de vouloir bien se conformer à l'avis ci-dessus afin de nous éviter des frais de surtaxe.

Exécution de peine

Le nommé Henri Valade, de Vayrac, marchand forain avait été condamné à 1 an de prison avec sursis pour vol, menaces, par le tribunal correctionnel de Moissac.

La révocation du sursis ayant été prononcée par la Cour d'appel de Toulouse, la peine devenait exécutoire.

Aussi bien, la gendarmerie a procédé à l'arrestation d'Henri Valade qui a été conduit à Cahors samedi et écroué à la prison.

Garde-chasse frappé par un chasseur

M. Chaule, garde-chasse à Montcuq, du Syndicat « St-Hubert-Club Montcuquois », circulant sur le chemin de grande communication n° 28, au lieu « Lafargue » aperçut 5 chasseurs qui se trouvaient sur les dépendances de la route.

Il interpella un chasseur, mais, aussitôt, une discussion éclata, au cours de laquelle un chasseur le frappa au visage.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Naturalisations

Sont naturalisés Français : Valsecchi (Pierino), manœuvre, ancien soldat à la Légion étrangère, né le 15 décembre 1904, à Ponte San Pietro (Italie) et Demonte (Catharina-Giovanna), sa femme, née le 11 août 1910, à Ragogna (Italie), demeurant à Cahors.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 7, JEUDI 8, SAMEDI 10
DIMANCHE 11 DECEMBRE
(*en soirée à 20 heures 45*)
DIMANCHE (*matinée à 15 heures*)

Le trio irrésistible
ALIBERT, RELLYS, LARQUEY
dans le film le plus follement gai

Titin des Martigues
de René PUJOL

EN COMPLEMENT :

Les mannequins de Paris
(*Comédie sentimentale*)

CAHORS

La journée des Sapeurs-Pompiers

Le Congrès départemental

L'Union départementale des Sapeurs-pompiers a tenu son Congrès dimanche matin dans une salle de la mairie. Il réunissait de nombreuses et importantes délégations parmi lesquelles il convient de signaler celles de Gourdon, de Figeac, de Souillac, de Bretenoux, de Bétaille.

Le Congrès qui s'est tenu sous la présidence de M. Mispouilhé, commandant la compagnie de Cahors, s'est déroulé avec autant de calme que d'activité. Il a délibéré sur les questions qu'on peut dire « professionnelles » et qui touchent à l'organisation des compagnies.

Le banquet

Cet esprit de bonne camaraderie s'est retrouvé, avec une cordialité accrue, au banquet qui rassemblait les pompiers et leurs invités dans les salles de l'excellent restaurant « le Robinson », qui leur servit un menu digne de sa réputation.

Au dessert, M. le Commandant Mispouilhé a prononcé l'allocution suivante :

« Monsieur le Ministre,
mes chers Camarades,

« Je dois tout d'abord dire au Maire de Cahors, au Ministre éminent, combien nous apprécions et lui sommes reconnaissants d'avoir bien voulu, malgré les soucis de ses hautes fonctions, accepter la présidence de notre modeste banquet. Nous y voyons une preuve donnée à la population cadurcienne de la sollicitude de ses élus à l'égard du service d'incendie.

« D'autre part, nous savons que la Municipalité s'emploie à combler les lacunes qui restent encore dans l'organisation du service d'incendie et nous espérons que malgré les difficultés du temps présent, sous l'impulsion de M. le Ministre des Travaux publics, il sera trouvé une solution favorable.

« Je remercie nos camarades de l'Union départementale d'avoir bien voulu prendre part à notre fête et je lève mon verre à la prospérité de notre association. »

Les excellentes paroles de M. le Commandant Mispouilhé furent vivement applaudies.

M. de Monzie prit, ensuite, la parole.

Répondant au commandant Mispouilhé qui l'a remercié d'avoir pour un moment interrompu ses graves soucis en faveur des sapeurs-pompiers, M. de Monzie précise, les soucis c'était hier, aujourd'hui c'est auprès de vous le repos de l'esprit et du cœur.

Le ministre salue la compagnie cadurcienne et l'Union départementale des Sapeurs-pompiers.

Les sapeurs-pompiers, poursuit-il, sont à l'ordre du jour des préoccupations nationales. On a eu tendance à les considérer comme les derniers gardes nationaux, mais que vienne un grave sinistre tel celui de Marseille et on apprécie à sa valeur la nécessité de ce corps d'élite.

Il y aura des dispositions à prendre dans cet esprit. Elles trouveront sans doute leur place dans la prochaine loi de finances. En attendant, le ministre rend hommage à la grandeur de l'institution des Sapeurs-pompiers volontaires permanents de la sécurité publique. Le corps des pompiers a un caractère à la fois sacré et symbolique par le sentiment du devoir dont il donne l'exemple et la cohésion dont il fait preuve.

On aime bien en France imaginer un tumulte cordial, mais vienne une menace réelle et le pays se montre attaché à sa grandeur et à son esprit d'ordre et de mesure.

Parlant des récents événements, l'éminent orateur poursuit : « Nous avons gagné une bataille spectaculaire, une bataille où il n'y a pas eu de victoire, car il ne faut pas considérer qu'il y eut des vainqueurs et par conséquent des vaincus, mais on a le droit d'avoir le cœur allégé. S'il y a eu un risque, c'est la France tout entière qui est victorieuse. Pour ma part, j'ai eu un plaisir particulier à constater que nous avons continué à négocier en ces jours graves jusqu'à la dernière minute et même lorsque les préparatifs de grève étaient en cours. Ces conversations, ces négociations atténuaient la rudesse des coups. Mais tout cela, s'écrie M. de Monzie, c'est le passé. Il faut retenir des derniers événements qui viennent de se dérouler un fait d'importance : nous avons donné une leçon aux étrangers. Certaines manifestations qui ont eu lieu à la Chambre des Métiers italienne, dont l'inconvenance a alarmé l'unanimité des Français, ne se seraient pas produites si l'on n'avait escompté une catastrophe chez nous.

« Je ne crois guère, dit le ministre, à l'union sacrée, pas plus du reste qu'à l'union nationale. Il faut comprendre et admettre que nous sommes divers. L'unité est faite d'un accord entre ses diversités ; un tel accord est un miracle et c'est ce miracle qui constitue la patrie.

« C'est une entente loyale entre les Français qui préparera la collaboration de demain car chez nous, en cours de querelle, il faut toujours penser à la réconciliation du lendemain.

« Quand l'incendie social sera éteint, il me sera doux de fêter cette réconciliation autour de la table de l'amitié telle que la vôtre à laquelle vous m'avez convié.

« Dans les circonstances graves de ma vie publique, je n'oublie pas mon pays d'adoption qui, non seulement m'a donné mes mandats électifs, mais surtout a concouru à la formation de mon esprit et de mon cœur. Je ne crois pas aux popularités définitives — au moins en ce qui me concerne — c'est que j'ai connu ici bien des traverses et je goûte, malgré tout, une fidélité de cœur qui forme la trame permanente de nos relations.

« Lorsque l'occasion s'est présentée pour moi de régler des difficultés avec cette grande et noble corporation des cheminots, avec celle des mineurs, je me suis souvenu des leçons de sagesse reçues auprès de vous où j'ai fait un apprentissage de générosité dont je continue à me servir. »

Le discours de M. de Monzie souvent interrompu par les applaudissements des convives, fut salué par un triple ban.

Quand M. de Monzie quitta la salle du banquet, il fut encore l'objet d'une longue et chaleureuse manifestation de sympathie.

Le Bal

La Compagnie des Sapeurs-pompiers de Cahors a donné, dimanche soir, au Théâtre de Cahors, son grand bal traditionnel.

Durant la semaine, le Théâtre avait été décoré avec un goût parfait par les pompiers eux-mêmes et on peut dire que l'effet d'ensemble était superbe.

Un parterre de verdure, de mousse, de fleurs ornait l'entrée du Théâtre dont le hall avait été aménagé avec élégance. Au fronton de l'édifice, deux pompiers automates articulés étaient placés et... manœuvraient une pompe ! ! !...

Les illuminations extérieures étaient superbes mais celles de l'intérieur étaient ravissantes.

Dès l'ouverture des portes, la foule des danseurs était déjà nombreuse, et en peu de temps, la grande salle du Théâtre était archicomble de jeunes filles en coquettes et ravissantes toilettes et de jeunes gens.

Vers 22 heures, MM. le Préfet du Lot, le secrétaire général, les représentants de la municipalité furent reçus par MM. les officiers de la Compagnie des Sapeurs-pompiers qui leur firent les honneurs du bal.

Un excellent orchestre joua avec brio danses anciennes et modernes. En vérité, les couples étaient en tel nombre que la salle était trop étroite. Mais qu'importe ! on dansait quand même ! Il faut reconnaître qu'il en a été toujours ainsi aux bals des Sapeurs-pompiers, ce qui est la meilleure preuve du beau et mérité succès qu'ils obtiennent.

C'est avec un vif plaisir que nous tenons à souligner ce succès et que nous adressons nos bien sincères félicitations aux organisateurs, aux Sapeurs-pompiers.

UNIVERSITÉ POPULAIRE

La prochaine conférence aura lieu le 9 décembre au Lycée Gambetta, à 21 heures. Sujet traité : Systèmes économiques des Etats autarchiques de l'Europe, par M. Mirouse.

Accident à la gare

Mme Castre, 71 ans, demeurant avenue de l'Abattoir, était occupée, dimanche matin, à ramasser de la paille sur les voies de garage de la petite vitesse, lorsqu'elle a été heurtée par un convoi.

Mme Castre a eu une jambe sectionnée. Transportée à l'hôpital, elle a reçu les soins de M. le docteur Rougier.

Bicyclette volée

Une bicyclette qui se trouvait dans le corridor dépendant du Bazar Ladevèze et appartenant à Mlle Yvonne Cabanes a été volée vendredi, dans la matinée.

Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI
et DIMANCHE (*en soirée*)
DIMANCHE (*matinée*)

Un grand film qui fait honneur à la production française.

Chéri-Bibi
d'après l'œuvre de Gaston LEROUX
AVEC
Pierre FRESNAY, Jean-Pierre AUMONT
Suzet MAIS, Thomy BOURDELLE
AIMOS et Colette DARFEUIL

EN COMPLEMENT :

Le Torrent justicier
AVEC
le célèbre cheval danseur « Tarzan »

LA SEMAINE PROCHAINE

Education de Prince

Indiscutablement le plus gros succès de la saison. On ne fait pas mieux.

CONFÉRENCE DE Mme FAVAREL

L'Université populaire poursuit la carrière qu'elle a si brillamment commencée. Samedi soir l'annonce d'une conférence de Mme Favarel avait réuni un nombreux auditoire dans le parloir du Lycée Gambetta qui s'avéra trop étroit pour contenir tous les assistants attirés par la promesse d'un programme de choix.

C'en était un, en effet, d'entendre une conférencière qui sait unir le charme à l'autorité, traiter de la « connaissance du monde intérieur ». Et l'on éprouva une satisfaction intellectuelle d'une rare qualité à suivre l'exposé qu'avec sa pénétrante sensibilité Mme Favarel donna de ce sujet qui est un des thèmes fondamentaux de la philosophie.

Il ne saurait être question de transformer un tel sujet, mais on peut y apporter des lumières nouvelles et par un effort personnel en éclairer quelques recoins encore obscurs. C'est ce que fit Mme Favarel. Et elle mit, à guider son auditoire dans cette exploration, une telle délicatesse et une telle sûreté que celui-ci avait comme l'impression de faire lui-même les découvertes qu'on lui révélait.

Nous parlerons avec plus de détail dans notre prochain numéro de cette séance dont nous avons voulu dire tout de suite le grand succès mérité.

M. LE DOCTEUR ROUGIER ET M. DUCROS VICTIMES D'UN ACCIDENT D'AUTO

Samedi matin, M. le docteur Rougier, conseiller général du Lot, se rendait en auto à St-Céré où il devait opérer divers malades lorsque, entre Labastide-Murat et le Bastit, la voiture heurta la remorque d'un camion.

L'auto, dans laquelle se trouvait également M. Ducros, architecte départemental, fit une embardée formidable et alla heurter un mur construit, heureusement, en pierres sèches et qui céda sous le choc.

M. Ducros eut la clavicule fracturée : M. le docteur Rougier et son chauffeur reçurent seulement une forte commotion. M. le docteur Rougier put visiter les malades dans la journée.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'accident n'aura pas de suites graves et adressons à M. Ducros nos meilleurs vœux de prompt et complet rétablissement.

CONCERT DE L'AVENIR CADURCIEN

L'excellente Société musicale l' « Avenir Cadurcien » a donné à l'occasion de la Sainte-Cécile un concert sur les Allées Fénelon, dimanche de 15 à 16 heures.

Un nombreux public assistait à ce concert dont le programme fut exécuté d'une façon parfaite par les excellents musiciens de l'« Avenir », sous la direction de M. Bourjade. Le concert fut terminé par le défilé « Jolival » du regretté François Rivière.

Après le concert, l' « Avenir » défila en musique sur les Allées, sur le Boulevard Gambetta, rue Maréchal-Foch, place du Marché et rue Clemenceau. Sur tout le parcours, de vives marques de sympathie furent témoignées aux dévoués musiciens.

Samedi soir, les musiciens de l' « Avenir » avaient célébré la Sainte-Cécile en un banquet qui eut lieu au restaurant Pégourié. Un repas délicieux fut servi aux convives qui y firent honneur et adressèrent au chef de vives félicitations. Et la soirée se termina au milieu de la gaîté générale vers 23 heures.

Echos de la Presse sur

Education de Prince

A PARIS.

Au théâtre Paramount a eu lieu la première présentation d' « Education de Prince », en présence d'une très brillante assemblée. En dehors du film proprement dit, cette réunion des plus gaies, des plus réussies et aussi des plus sympathiques, obtint le plus vif succès. M. Jean Zay, ministre de l'Education nationale, présidait, il a tenu à féliciter la « Paramount » d'avoir aussi brillamment réussi la transposition très délicate d'une des œuvres les plus célèbres de Maurice Donnay. Aux côtés du ministre, on pouvait voir des personnalités parmi lesquelles : MM. Klarsfeld, directeur général de la Paramount, Maurice Poirier, Morard, administrateur de la C.I.C.C., Pousset, Jean Bérard, Raymond Borderie, Alexandre Esway, Tristan Bernard, Carlo Rim et Clouzot, et trois interprètes du film : Mireille Perrey, Robert Lynen et Charpin.

Après ce beau départ, « Education de Prince » a commencé une magnifique carrière, tous les records de recettes sont battus, 1 million 400 mille francs en deux semaines. Le public manifeste ainsi sa satisfaction de voir une production aussi bien venue, aussi optimiste et aussi brillante lui apporter l'agréable dérivatif dont il a tant besoin par nos temps troublés.

Vaccinations antidiphtériques

Le public est informé qu'une séance gratuite de vaccinations antidiphtériques aura lieu à la mairie de Cahors, mercredi 7 décembre à 10 h.

Déclarations de récoltes

Les déclarations de récolte des viticulteurs pour l'année 1938 sont les suivantes pour la commune de Cahors :

Nombre de déclarations : 303 ; Surface totale des vignes en production : 294 hectares ; Production : 3.303 hectolitres.

SKI-CLUB CADURCIEN

Bureau, saison 1938-1939. — Président : M. Mirouze ; Vice-Présidents : MM. Labatut, Niel ; Assesseurs : MM. Charvet, Lacombe, Peyrol ; Trésorier : M. Contou ; Secrétaire : M. Antonini ; Technique et documentation : Mlle Girma, MM. Dagès, Malafosse, Pons.

Dans sa séance de vendredi, 2 décembre, communication a été donnée des avantages obtenus grâce à notre groupement et que le représentant de la S.N.C.F. a eu l'amabilité de venir nous présenter Désormais, de Cahors il sera possible de profiter des tarifs spéciaux pour sports d'hiver aux Pyrénées. Alors que le prix du billet de Week-End est de 95 fr. pour Luchon, les membres du club pourront obtenir dès maintenant les tarifs de 55 francs pour Luchon et 57 francs pour Porte, Puymorens. Tous les sportifs s'en réjouiront.

Si on songe aux avantages de déplacement en groupe au Lioran ou au Mont-Dore, on ne peut plus prétendre que les Cadurciens sont privés des plaisirs de neige.

D'autre part, le Club se préoccupe des équipements ; nous pouvons prévenir les adhérents que des avantages sérieux seront accordés sur présentation de la carte par diverses maisons. Un service de documentation et de renseignements sera à la disposition des sportifs. De nombreuses adhésions sont parvenues à l'heure actuelle et il n'est pas douteux que tous les amateurs de sports d'hiver de Cahors et des environs comprendront tout l'intérêt qu'ils ont à se grouper.

Prochaine réunion vendredi 9 décembre au Siège social, Café Tivoli.

Ordre du jour : Sortie du 11 décembre. — *Le Bureau.*

AVENIR CADURCIEN

Notre Société musicale a l'honneur de porter à la connaissance de la population cadurcienne que la soirée dansante organisée en l'honneur de la Sainte-Cécile aura lieu le samedi 17 décembre prochain, dans la coquette salle du Palais des Fêtes.

Le droit d'entrée, fixé à la somme de cinq francs, est à la portée de toutes les bourses, aussi la salle de ce vaste établissement sera certainement trop petite pour contenir les couples de danseurs.

Mesdemoiselles, préparez vos toilettes, les cartes d'invitation vous seront adressées prochainement.

De la joie, de la danse, de la gaîté, voilà ce que vous promet l'Avenir Cadurcien le 17 décembre prochain.

MM. les Membres patrons et honoraires auront l'entrée gratuite sur présentation de leur carte.

⁂

Souscription publique

Il reste encore des billets de souscription publique, dont le produit est destiné à l'achat d'instruments et matériel indispensables à la bonne marche de la Société. Le Conseil d'Administration fait un pressant appel à la population en la priant de se montrer généreuse.

S'il n'y a pas de fêtes sans musique, il ne saurait y avoir de musique sans instruments.

Les exécutants ne ménagent ni leur temps, ni leur peine, encouragez-les, aidez-les en achetant quelques billets du prix de un franc.

Nous rappelons que ces derniers sont en vente chez MM. les débitants de tabac, les commerçants de la ville et auprès des Membres de la Société.

⁂

Tambours et clairons

Le Conseil d'Administration met au point la réorganisation de la Diane. Le Chef de clique Nuremberg saura donner à cette branche, pépinière de la Société, une impulsion nouvelle.

Les répétitions sont fixées comme suit :

Les dimanches :

a) Elèves tambours et clairons à 10 heures très précises.

b) Tambours et clairons classés à 11 heures.

Tous les jeudis à 10 heures pour les deux groupes sans exception. Toutes absences aux répétitions seront signalées aux parents des sociétaires.

Quelques clairons sont encore disponibles, se présenter au siège de la Société, Salle François-Rivière, rue Clémenceau, aux jours et heures fixés ci-dessus.

Chute de vélo

Vendredi soir, M. Calvet, propriétaire, se rendait à bicyclette à Bouziès-Haut lorsque, par suite d'un dérapage, il tomba à proximité du pont du chemin de fer. M. Calvet a été contusionné à une épaule.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (4e)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES A UN LIT
de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC *Téléphone*
(Originaire du Lot) *ARCHIVES 60-92*
Propriétaire

Hôtel recommandé par le
Journal du Lot

Les Sports

STADE CADURCIEN. RUGBY

C'est par une belle après-midi et sous un soleil radieux que se déroula à Capdenac la rencontre entre le Stade Cadurcien (1) et le C.A. Capdenacois (1).

En match aller les rugbymens du Haut-Quercy essuyèrent un cuisant échec mais le score nul de ce jour, reflète les phases d'une partie âprement disputée.

Première mi-temps. — A 15 heures le coup d'envoi est sifflé. Dès le début, la cavalerie cadurcienne mène les opérations à vive allure. A la suite de pluies récentes, le terrain est gras, la blasse glisse, ce qui provoque de nombreuses chutes involontaires, y compris celle d'un arbitre de touche qui s'allonge devant les tribunes, à la grande joie du public.

En mêlée, sept fois sur dix la balle sort pour Cahors ; l'essai est frisé à plusieurs reprises. La défense de Capdenac est efficace, elle se complète aussi d'une obstruction un peu trop flagrante qui se déroule sous l'œil d'un arbitre très décidé à bien contrôler les opérations mais un peu trop tâtillon par intermittences.

Deuxième mi-temps. Les Stadistes prennent de suite l'initiative d'amorcer de beaux départs ; il leur faut une ténacité peu commune pour arriver, dans des conditions difficiles, à trouver le trou ; la foule applaudit, on croit à l'essai. Il n'en est rien ; l'arbitre siffle un en avant, une mêlée s'ensuit à 5 mètres ; puis un coup franc accordé aux locaux leur donne de l'air. Les petites fautes commises par les Cadurciens sont réprimées avec rigueur, les coups francs pleuvent dru devant leurs poteaux, mais rien n'affecte le moral du quinze bleu et blanc.

Malgré cet arbitrage un peu trop partial, le score est resté vierge de part et d'autre.

Tous les équipiers de Cahors sont à féliciter ; les militaires cependant ont droit à une mention spéciale. Venus dans notre ville pour y accomplir leur service militaire, ils profitent de cette circonstance pour grossir les rangs du Stade et nous faire goûter leurs brillantes qualités rugbystiques acquises dans cette capitale du Roussillon sous l'Etoile de l'U.S. Perpignanaise qui a si souvent brillée dans les Championnats de France.

Cadurciens amis du sport, vous devez encourager de tels éléments ; rendez-vous dimanche prochain au terrain de l'île, vous vibrerez d'enthousiasme en présence de tels maîtres de l'ovale. Les visiteurs qui leur seront opposés sont de taille. Sarlat (1), qui figure en Championnat du Périgord Agenais (Promotion), se déplace au grand complet. Le tout Cahors sportif ne peut manquer d'assister à ce match, un des plus beaux de la saison, les efforts des dirigeants et joueurs seront ainsi secondés ; ils ne tendent qu'à un but, rendre, par l'union, toujours plus attrayant ce sain et noble sport qu'est le rugby.

A FIGEAC.

Football-Association. — Les Coquelicots battent l'E.P.S. de Saint-Céré par 3 buts à 0.

Jeudi dernier, les collégiens du Collège Champollion ont rencontré à Figeac les élèves de l'Ecole primaire de Saint-Céré. Match amical, joué correctement de part et d'autre, et particulièrement intéressant à suivre.

Les avants locaux s'assurèrent les meilleurs sur leurs adversaires, marquant 3 buts de belle facture.

Arbitrage parfait de M. Bessières.

A Figeac, l'équipe tout entière est à féliciter et notamment à l'extrême défense le goal Meyer. Il fut, de loin, le meilleur équipier sur le terrain.

Chez les visiteurs, un certain manque de cohésion. Se firent remarquer les inter et les arrières.

Le "Journal du Lot"
est en vente à PARIS
BAZAR D'ORSAY
13, rue du Bac, 7e

Arrondissement de Cahors

Catus

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir que les jeunes époux Roques-Pégourié viennent d'hériter d'un beau garçon, leur troisième enfant. Nous leur adressons nos sincères félicitations.

Décès. — M. Saluste Guillou vient de s'éteindre à Catus à l'âge de 83 ans, et Mme Veuve Marie Annès à l'âge de 82 ans. Nous prions les familles en deuil d'agréer nos plus vives condoléances.

Maxou

Obsèques. — Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Jean Lagrive, propriétaire à Brouelles, décédé subitement au cours d'une partie de chasse. Il était âgé de 75 ans.

Les obsèques du regretté disparu qui était le père de M. Lagrive, maire de Maxou et rédacteur des P.T.T. à Cahors, ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance parmi laquelle se trouvaient M. Bennet, directeur des P.T.T., de nombreux chefs de service des P.T.T.

Nous adressons à Mme Veuve Lagrive, à M. Lagrive, maire de Maxou, à son fils, M. Lagrive, rédacteur à la Préfecture de Cahors, à la famille, nos sincères condoléances.

Goujounac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Vigne, décédée subitement à l'âge de 77 ans.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Luzech

Sainte-Cécile. — Suivant son ancienne tradition, la Société musicale « Les Enfants de Luzech » fêtera cette année la Sainte-Cécile le dimanche 11 décembre.

Nous croyons pouvoir affirmer, d'ores et déjà, que les organisateurs ne négligent rien afin de donner à cette véritable fête l'attrait particulier des grands jours.

La partie artistique, confiée au distingué chef, M. Caussé, 1er prix du Conservatoire de Toulouse, a été soigneusement mise au point.

A midi, un banquet réunira les musiciens et leurs invités à l'Hôtel de l'Ile. De 15 à 16 heures, un concert avec un programme de choix sera offert au public (en cas de mauvais temps, le concert sera exécuté dans la Salle des Fêtes). A 20 heures, grand bal à grand orchestre.

Nous croyons savoir que le chef de musique a obtenu, exclusivement pour ce jour-là, le concours gracieux de quelques amis, instrumentistes de talent, lauréats du Conservatoire.

Un vrai régal en perspective pour les amateurs de belle musique.

Nous donnerons le programme du concert prochainement.

Puy-l'Evêque

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. le Dr Rouma, maire. Etaient présents douze conseillers. Absents : MM. Guitard et Demeaux Albert.

Assistance aux femmes en couches : trois demandes reçoivent un avis favorable.

Assistance aux vieillards : deux demandes reçoivent un avis favorable.

Assistance médicale gratuite : le Conseil municipal émet un avis favorable au maintien sans modification pour 1939 de la liste des personnes admises en 1938 à l'Assistance médicale gratuite.

Elle comprend : non bénéficiaires des assurances sociales : 4 personnes. Bénéficiaire des assurances sociales : 1 personne.

Le Conseil donne également un avis favorable à une demande d'assistance à une tuberculeuse sous réserve de participation de l'intéressée dans la mesure de ses moyens.

Toutes ces diverses demandes ont reçu ce jour un avis semblable de la Commission d'Assistance.

Emprunt pour l'électrification des écarts : le Conseil municipal examine le projet d'emprunt complémentaire de 345.000 fr. pour l'électrification du secteur du Bourbonnais.

Après en avoir délibéré longuement l'Assemblée considérant qu'elle ne peut faire différemment vote sous toutes réserves l'emprunt demandé.

Bouilleurs de cru : part de la commune : 39 fr. 95, accepté.

Taxe vicinale : maintenue pour 1939.

Révision des listes électorales : sont désignés pour faire partie de : 1re Commission : M. Davezac, conseiller municipal ; 2e Commission : M. Pradalis et M. Borreron Jean-Baptiste, conseillers municipaux.

Eclairage public : M. Pignères, concessionnaire, demande à ce que le prix d'entretien des lampes de l'éclairage public soit porté de 15 à 30 fr. par lampe et par an. Le Conseil lui accorde 25 fr. par lampe.

Réclamation Gaston : M. Gaston demande la réparation d'un mur situé entre son jardin et la place du Rempeau et l'élagage de l'acacia situé entre sa maison et la route nationale. M. Dumeaux, président de la Commission des Travaux publics est chargé d'étudier la question du mur et M. Gipoulou, adjoint, de faire élaguer l'arbre.

Fossoyeur : M. Brouchier demande une augmentation de salaire. Satisfaction lui est donnée.

Réclamation Rey : M. Rey, de Vignalou, voudrait que le chemin des Scafignoux à Roubert soit réparé. La réparation a déjà été effectuée dans de bonnes conditions.

Adduction d'eau : M. Filhol demande l'autorisation de prendre à ses frais l'eau de la ville pour l'installer dans sa propriété du « Pigeonnier ». Satisfaction lui est donnée.

Subvention : une demande de subvention formulée par la Ligue Maritime et Coloniale est rejetée faute de crédits.

Allocations familiales : M. Burc Marc est désigné pour faire partie de la Commission des allocations familiales concurremment avec les répartiteurs.

Hôpital-Hospice. — Adjudication pour fournitures en 1939 : sont déclarés adjudicataires :

Pour le pain : M. Delmas, boulanger.

Pour la viande de boucherie : M. Germa, boucher à Puy-l'Evêque.

Epicerie : en raison de la fluctuation des prix il n'a pas été procédé à l'adjudication de cette fourniture.

Félicitations : le Conseil municipal adresse des félicitations à M. Gipoulou Alfred, adjoint au maire, pour le vœu qu'il a fait adopter par le Conseil d'arrondissement au sujet du décret-loi relevant le prix des congés de circulation de vin.

Grézels

Déclarations de vins. — L'année vinicole 1938 a donné dans notre commune les résultats suivants :

66 propriétaires ayant 110 hectares 80 de vignes en production ont déclaré avoir récolté 922 hectolitres 50 de vin rouge.

En 1937, il y avait eu 75 déclarations pour 68 hectares de vignes et une récolte de 2.166 hectolitres de vin rouge.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Anciens impôts et... décrets-lois. — La note à payer, qui s'avère lourde pour nous tous, appelle notre attention sur les anciens impôts que devaient acquitter nos aïeux, sur le sol figeacois. Les terriers ou compoil étaient des cadastres, registres qui portaient le relevé détaillé des propriétés territoriales d'une contrée, présentant leur situation, leur étendue et leur valeur, pour permettre l'assiette de « la taille ».

La taille était perçue sur toutes les propriétés immobilières, maisons, terres d'origine roturière ; les biens « nobles » ou « sacrés » ne payaient point de taille, de quelque état que fussent les propriétaires. Le mot « taille » vient de ce qu'autrefois les paysans, ne sachant pas lire, marquaient leurs recettes et leurs dépenses ou paiements sur une règle de bois, au moyen d'une incision ou coche ou taille. Y a-t-il si longtemps que les boulangers marquaient, sur une réglette, les dettes de certains clients ? Le plus ancien terrier de Figeac porte la date de 1300. Il est écrit en langue romane.

Charles VII eut la première idée du cadastre général de la France.

On appelait livre cabaliste, un registre sur lequel était fixé l'impôt sur les meubles lucratifs (impôt analogue à nos patentes) et qui était payé par les marchands et les artisans.

Parmi les iniquités du prélèvement des impôts (qui épargnaient les puissants), on doit noter un souci de justice, à Figeac, du revenu cadastral, base de la taille, on déduisait le passif du contribuable.

A la S.N.C.F. — M. Arteil, facteur aux écritures à la gare de Figeac, vient d'être affecté à la gare du Rouget (Cantal). M. Arteil, qui était à Figeac depuis quelques années, laissera le souvenir d'un employé dévoué à sa fonction, d'une exquise amabilité. Il sera regretté.

Nos amicales félicitations à M. Arteil et à sa famille.

Nécrologie. — La semaine dernière ont eu lieu les obsèques du petit André Boule, âgé de 9 mois.

Nous présentons à la famille nos sympathiques condoléances.

Football-Association. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Etat civil de novembre. — Naissances : Bézerra du Rego Alreu el Lima, Jacqueline-Léonie, Lardie Roger, Teyssedou Marie-Jeanne, Saleille Raymonde, Descargues Suzanne, Lherm Jean-Pierre.

Mariages : Tanié Jean et Lavergnes Alexandrine ; Soulié Fernand-Pierre et Caldamaison Marguerite ; Chartrou Alphonse et Brabant Reine.

Décès : Rines Antoine, 69 ans ; Marion Marie, 77 ans ; Paira Marcel, 48 ans ; Lavergne Louis, 80 ans ; Donadieu Fabien, 37 ans ; Fourcade Marguerite, 74 ans ; Lagarrigue Marie, 66 ans ; Couffignac Jean, 89 ans ; Resongles Paul, 45 ans ; Durand Raymond, 88 ans ; Bouillot Florentine, 53 ans ; Bessières Marie, 88 ans ; Boule André, 9 mois ; Bar Marie, 62 ans.

Espédaillac

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le très prochain mariage de M. Georges Bessières, facteur-receveur dans notre localité, avec Mlle Julia Gratias, domiciliée à Ginouillac, commune d'Espédaillac.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Cinéma. — Jeudi prochain, à 20 heures, aura lieu, dans la salle de la mairie, une séance de cinéma parlant et sonore.

Nomination. — Notre excellent compatriote, M. Louis Pezet, receveur des Contributions indirectes à Hautefort (Dordogne), vient d'être nommé, en la même qualité, à Souillac.

Nos cordiales félicitations à M. Pezet qui se rapproche ainsi de chez nous.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Bel exploit de chasse. — M. Corn, retraité à Salviac, et M. Ernest Delbos, secrétaire du Club Athlétique Salviacois, ont réussi à tuer, aux portes de Salviac, un magnifique renard de plaine. Nos ménagères applaudirent à cet exploit qui les débarrasse d'un animal indésirable. Nos félicitations.

Adjudication des droits de place. — Le dimanche 18 décembre 1938, à 14 heures, à la mairie de Salviac, il sera procédé à l'adjudication des droits de place à percevoir les jours de foire.

Mise à prix : 1.500 francs. Les enchères seront de 10 francs. Le cantonnement est fixé au cinquième du prix du bail.

Le cahier des charges peut être consulté à la mairie tous les jours, de 9 heures à 12 heures.

M. le Maire sera assisté de M. Arsène Simon, adjoint au maire, et de M. Monpart Victor, conseiller municipal.

Souillac

Etat civil du mois de novembre. — Naissances : Lafeuille Josette, quartier de Blazy ; Gourinchas Jean-Pierre, place Saint-Martin ; Peyrichon Agnès-Anne-Marie, Route Nationale ; Burgnet Simone.

Mariage : Néant.

Décès : Labernardie Marie, Veuve Chastrusse Léon ; Gaignebé Augustin, place du Vieil-Hôpital ; Janet Françoise, place du Champ de foire.

Hyménée. — On annonce le prochain mariage de M. Couderc Paul-Henri, pharmacien, fils de Mme et M. Couderc, propriétaire-directeur du Grand Hôtel Moderne à Souillac, et de Mlle Yvonne-Juliette-Marguerite Dalle, fille de M. le docteur Dalle, médecin à Paris.

Nous adressons nos meilleurs vœux aux futurs époux et nos sincères compliments à leurs familles.

Petites annonces économiques

FAITES d'exquises grillades, une cuisine économique, avec la charbonille de chêne. Emballage propre et pratique. Boulangerie Bergon.

ON DEMANDE bonne pour ménage et un enfant. S'ad. 1, av. Jean-Jaurès, Cahors.

Dernière heure

Au Gouvernement belge

De Bruxelles. — On annonce que M. Heymans qui détenait les portefeuilles des Affaires économiques des classes moyennes et l'agriculture dans le Cabinet belge, ne fera plus partie du Gouvernement.

⁂

Italiens contre un journaliste français

D'Alexandrie. — A l'issue de l'inauguration de la statue du Khédive Ismaël, à Alexandrie, un grand nombre d'Italiens se rendirent devant le domicile du journaliste français Maigret et lapidèrent sa maison. Les Italiens reprochent à M. Maigret des articles parus dans un journal local.

⁂

Service aérien Londres-Lisbonne

De Londres. — En vue de l'établissement d'un service régulier aérien entre Londres et Lisbonne, un appareil de la Compagnie British Airways a quitté lundi matin l'aérodrome de Heston à destination de Lisbonne. Le voyage de retour aura lieu mercredi matin. Le parcours est de 1.680 kilomètres. Le pilote espère l'accomplir en moins de 5 heures.

⁂

En Espagne

De Barcelone. — Au cours du bombardement de lundi, trois bateaux anglais qui se trouvaient dans le port anglais de Barcelone ont été touchés. Les dégâts ne sont pas très importants.

D'autre part, on annonce qu'un nouvel envoi de volontaires étrangers des brigades espagnoles est arrivé lundi à Paris. Tous ces volontaires ont été dirigés par de la gare du Nord, vers leur pays d'origine.

⁂

Arrivée de M. von Ribbentrop à Paris

De Paris. — Mardi matin, à 11 h. est arrivé à la gare des Invalides, M. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich, en compagnie de Mme von Ribbentrop.

Il a été accueilli par M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères et les hauts fonctionnaires du Quai-d'Orsay.

M. et Mme von Ribbentrop avaient quitté Berlin, lundi soir, par le train de 22 h. 35. Dès leur arrivée à Paris, ils ont été accompagnés à l'hôtel Crillon.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Auguste MAISONNEUVE, facteur des Postes en retraite ; Madame et Monsieur Jean MAISONNEUVE, Contrôleur principal adjoint des Contributions Indirectes ; Madame Angèle FILLES ; Madame et Monsieur PRIVAT ; Mademoiselle Anna PUECH ;

Les familles Léon et Elie TEYSSÈDRE ont la douleur de vous faire part de la mort de

Madame Marie MAISONNEUVE
Veuve DUBERNARD

leur sœur et tante décédée à l'âge de 73 ans, le 5 décembre 1938, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu en l'Eglise Cathédrale, le mercredi 7 décembre, à 9 heures 15.

Réunion à la maison mortuaire, 9, rue Wilson.

Rhumatismes à la campagne

Hommes ou femmes obligés aux travaux des champs qui souffrez de douleurs, vous devez avoir recours au nouveau médicament Gandol puisque c'est le seul remède, basé sur une nouvelle méthode, qui après avoir dissous et éliminé l'acide urique, empêche la reproduction de ce poison. L'action décongestionnante du Gandol sur les muscles et les reins, apaise les douleurs et rend à l'organisme sa souplesse. Les remerciements des rhumatisants soulagés se chiffrent par centaines. Le Gandol est recommandé contre le rhumatisme, la goutte, la sciatique, douleurs musculaires, maux de reins, et coûte 14 fr. 30. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

CIRCULATION du SANG

Toutes les maladies dont souffre la Femme proviennent de la mauvaise circulation du sang Quand le sang circule bien, tout va bien : les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant pas congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

peut remplir ces conditions. A base de plantes, elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes LA JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY pour leur assurer une bonne formation.

Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur.

Les personnes qui souffrent de Maladies intérieures, Suites de Couches, Pertes Blanches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, retrouveront la santé en employant la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY.

Celles qui craignent les accidents du Retour d'Age, doivent faire, avec la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, une cure pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

LA JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY remet le sang dans le bon sens.

M.10

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON : 15 francs

Un seul modèle de Flacon

-:- GRANDEUR UNIQUE -:-

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Ce journal est en lecture dans le Hall de l'Agence Havas
62, rue de Richelieu, PARIS

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 14

POUR L'AMOUR DE GUILLEMETTE

Roman par P. GOURDON

Afin de ne pas être entendu par les Le Séac'h, il avait pris la précaution de ne point sortir par le perron de la villa. Il avait attaché une corde à l'un des balustres du balcon de sa chambre, qui donnait sur l'autre façade, s'était laissé glisser jusqu'au sol, avait traversé l'étroit espace qui séparait la maison du bord de la falaise, avait franchi le parapet, s'était jeté dans la mer.

Cette opinion était, de beaucoup, la plus répandue. Elle semblait, même, avoir été admise, au moins tacitement, par les magistrats qui avaient procédé à l'enquête judiciaire. Car, si l'affaire n'avait pas encore été définitivement « classée », le Parquet et la police paraissaient avoir assez vite renoncé à rechercher les auteurs du meurtre qui, d'après un certain nombre d'habitants du pays, d'après la plupart des amis et employés de M. Aubin, d'après son fidèle fondé de pouvoir, d'après sa femme et sa fille, avait certainement été commis.

Certes, il était facile de comprendre qu'une telle conviction, restée tenace malgré tant d'apparences semblant faites pour la détruire, avait pour principal motif le légitime désir de défendre contre les accusations dont elle était l'objet, la mémoire du disparu. Mais elle s'étayait aussi sur des raisonnements qui ne manquaient pas de valeur.

D'abord, on discutait certaines invraisemblances, tout à fait contraires à l'hypothèse du suicide. Ces invraisemblances étaient d'ordre moral et d'ordre matériel.

Pour qui connaissait bien les idées, le caractère, le robuste optimisme, la force d'âme de l'homme énergique qui s'était fait lui-même, il était incapable, même en présence d'une difficulté grave, de commettre cette lâcheté suprême d'échapper par la mort à la responsabilité de ses actes. Il était croyant, chrétien pratiquant même, et si un instant de folie a parfois entraîné certains hommes à risquer des châtiments éternels auxquels ils croient, cela ne pouvait pas être le cas de cet esprit calme, pondéré, courageux, qui avait coutume de regarder en face le péril.

Par ailleurs, le danger devant lequel ce lutteur intrépide aurait fui, était-il donc si menaçant ? Les gens qui se disaient les mieux informés le niaient. Ils soutenaient, avec chiffres à l'appui, que les comptes de sa maison de banque révélaient une situation difficile, mais non désespérée. D'après eux, ces comptes établissaient, en effet, que M. Aubin se trouvait momentanément gêné, parce que des rentrées de fonds sur lesquelles il était en droit de compter ne pouvaient s'effectuer, mais que, son actif dépassant son passif, il n'était point, en somme, au-dessous de ses affaires. Donc, il n'avait pas même pu avoir l'idée de se suicider. Donc, il avait été assassiné.

Mais comment cet assassinat avait-il été commis ? C'était ce qu'il fallait expliquer et ce n'était point chose facile.

On devait d'abord supposer que des malfaiteurs s'étaient introduits dans la villa, sans que les gardiens s'en fussent aperçus. C'était peu probable, mais ce n'était pas impossible, soit que des bandits eussent franchi le mur ou escaladé la grille, tandis que Le Séac'h et sa femme étaient endormis, soit que, contournant la propriété par un sentier de chèvres, fort dangereux, à la rigueur, pourtant, praticable, qui serpentait au flanc de la falaise, ils se fussent introduits par le côté opposé à l'entrée. Comment, ensuite, avaient-ils pénétré dans la maison, alors que l'on n'avait constaté aucun bris de vitre, aucune trace d'effraction ? Cela s'expliquait encore, grâce à la largeur d'un soupirail, suffisante, avait-on calculé, pour permettre à un homme de se glisser dans la cave, et d'atteindre par un escalier intérieur, sans avoir à forcer aucune serrure, le rez-de-chaussée, puis le premier étage.

Là, les meutriers auraient attendu leur victime. Quand le financier était arrivé, ils se seraient jetés sur lui, l'auraient bâillonné, ligoté, anesthésié peut-être, puis descendu à l'aide de la corde qu'ils avaient fixée au balcon. Ils l'auraient, enfin, laissé glisser le long de la falaise, de manière à ce que la chute fût mortelle, mais à ce que le corps ne pût être emporté par les vagues.

Car les partisans de cette hypothèse du meurtre faisaient observer, non sans raison, que le corps n'ayant jamais été retrouvé, il n'avait pas dû tomber dans la mer. La mer, disaient-ils ramène presque toujours, à l'heure du flot, les cadavres qu'elle a engloutis et les laisse sur la grève, à l'heure du jusant. Or, à marée basse, une grève s'étendait au pied du promontoire dont le sommet portait Kermor. Donc, leur crime accompli, les meurtriers avaient attendu, cachés dans quelque anfractuosité de la côte rocheuse, que la mer se retirât. Et, comme, cette nuit-là, elle se retirait avant l'aube, ils étaient revenus chercher leur victime, pour aller l'enfouir ailleurs, très loin peut-être, dans le sable des grèves, où jamais le corps ne serait retrouvé.

Un autre détail, constaté par les magistrats qui avaient procédé aux débuts de l'enquête, le matin même du jour qui avait suivi la nuit du crime, était aussi regardé comme très favorable aux suppositions émises par ceux qui persistaient à croire qu'il y avait eu assassinat.

Dans l'étroit espace qui séparait la villa du parapet à l'endroit où aboutissait la corde attachée au balcon, le gravier de l'allée, la terre de la plate-bande portaient de nombreuses traces de pas. Ce n'était point un seul homme qui avait traversé cette plate-bande et cette allée Les empreintes étaient multiples et prouvaient que plusieurs individus avaient passé par là.

Les partisans de l'hypothèse du suicide répondaient que cela ne prouvait rien, parce que, entre les événements de la nuit tragique et l'arrivée des membres du Parquet, beaucoup de gens, attirés par la curiosité, dès que les Le Séac'h eurent jeté l'alarme, étaient venus, avaient circulé sur la terrasse entourant la villa. Mais les autres ne se tenaient pas pour battus, soutenant que les traces de pas laissés par les curieux ne ressemblaient en rien au piétinement que l'on avait constaté, qui indiquait bien la marche pesante d'hommes portant un lourd fardeau.

On pouvait discuter à perte de vue sur cette question, d'autant plus que les traces de pas dont on parlait avaient disparu, dès le lendemain du drame, effacés par les pluies.

On pouvait discuter aussi, en risquant de ne jamais s'entendre, sur toutes les autres circonstances de ce drame obscur. En réalité, on ne savait rien.

Comme il arrive dans toutes les affaires mystérieuses qui passionnent l'opinion, des semaines, des mois passèrent, sans que se ralentît l'intérêt qu'excitait le drame de Kermor. En Bretagne, surtout, dans le pays qui s'étend de Trébeurdan à Paimpol, de Morlaix à Saint-Brieuc, on parla longtemps de l'étrange disparition du financier parisien. On en parla dans les villes, dans les campagnes et sur la côte, chez les bourgeois, les ouvriers, les paysans et les pêcheurs.

A Paris, aussi, tout spécialement dans le monde des affaires, on s'entretint de l'événement qui avait eu pour théâtre un point lointain de la côte bretonne, mais qui privait les milieux financiers, industriels et commerciaux d'une personnalité connue, estimée, enviée, même parfois autant qu'admirée pour l'éclat de sa rapide fortune.

Le drame de Kermor défraya, en outre, les conversations dans un milieu qui n'avait rien à voir avec celui du commerce, de l'industrie ou de la banque, mais que fréquentait l'élégante jeune femme à laquelle M. Aubin avait donné son nom. Les amies de Danielle se gardèrent bien de laisser sans commentaires un sujet aussi palpitant. On ne parla plus que de cela, dans les salons où elle avait brillé. Il faudrait ignorer ce que sont les propos mondains pour croire que ces commentaires pouvaient être bienveillants.

(*A suivre*).

Bibliographie

Le Tour du monde de trois enfants

par

Patience, Richard et John ABBE

Traduit de l'anglais

par Mme A. de LESGUERN

Trois petits Américains, Patience, Richard et Johnny ont résolu d'écrire leurs mémoires. Enfants d'un journaliste et photographe international, ils ont suivi leurs parents dans leurs nombreuses pérégrinations. Nés en France, ils y ont passé les premières années de leur enfance, tant à Paris qu'en Normandie. Ils y ont connu des personnalités aussi diverses que Clemenceau, Mistinguett et Jean Perrin. Puis ils ont parcouru l'Autriche et l'Allemagne. Après un séjour à Moscou, ils sont revenus dans l'Allemagne hitlérienne, ont gagné l'Angleterre et, enfin, l'Amérique.

Ce livre, charmant par la vivacité du ton et l'originalité du récit, ne peut se raconter. Les enfants relatent simplement ce qu'ils ont vu. La fraîcheur de leurs impressions, la naïveté de leurs remarques, la justesse de leurs réflexions constituent un ensemble délicieux et très amusant. C'est avec des âmes neuves qu'ils jugent le monde et leurs constatations ne sont pas toujours à l'avantage des « grandes personnes ». Nous trouvons sur l'Allemagne et la Russie des notions extrêmement pénétrantes, dont l'humour ne cache pas la profondeur. Bien amusants aussi sont les jugements que les enfants portent sur leurs parents : père bohême, mère excentrique.

Cette vision de l'Europe et de l'Amérique par trois enfants élevés librement et sans contrainte, et qui ont traversé les situations les plus diverses, nous console de bien des récits de voyages. Nous y trouvons une spontanéité qui enchante et qui retiendra l'attention des jeunes... et des moins jeunes.

Un volume in-16 avec 15 gravures hors texte. Prix 15 fr. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e et dans toutes les bonnes librairies.

Agriculteurs

PENSEZ
dès maintenant
AU VOYAGE
que vous ferez
quand vos travaux
d'automne et d'hiver
vous laisseront
quelques loisirs

Vous pourrez alors
avec votre famille
PROFITER DU BILLET DE
LOISIRS AGRICOLES
DÉLIVRÉ
DU 1er OCTOBRE AU 31 MARS
40 % DE RÉDUCTION
VALIDITÉ 31 JOURS
Ce billet est délivré
sur présentation d'un
CARNET SPÉCIAL D'IDENTITÉ
Renseignez-vous dans les gares
S. N. C. F.

Modifications apportées aux horaires de la Région Sud-Ouest à la date du 2 octobre 1938

Dispositions d'intérêt régional ou local

Ligne de Cahors à Capdenac

Le train 2103 est avancé au départ de Cahors (17 h. 04 au lieu de 19 h. 20) et à l'arrivée à Capdenac (19 h. 22 au lieu de 21 h. 38), où il correspond au groupe des trains 66 vers Brive, 2683 vers Viviez et Decazeville et 5528 M.V. vers Aurillac.

Le train 2104 est avancé au départ de Capdenac (16 h. 54 au lieu de 19 h. 37), après avoir relevé la correspondance du train 51 de Brive, et à l'arrivée à Cahors 18 h. 39 où il correspond aux trains 55 vers Toulouse, 1690 vers Brive et à l'A.R. 1548 vers Monsempron-Libos.

Le train omnibus T.L. 2099 est déplacé par suite de l'avance du train 2103.

Le 2099 part de Cahors à 12 h. 43 au lieu de 16 h. 44 après avoir relevé la correspondance de l'A.R. 1686 de Montauban et arrive à Capdenac à 14 h. 30, au lieu de 18 h. 38.

Comme conséquence, le train M.V. 7473 (jours de foire) est avancé de 24 minutes, entre Cahors, départ 9 h. 50 et Cajarc, arrivée 12 h. 26.

Grands réseaux de Chemins de fer français

Ne gaspillez ni votre temps ni votre argent.

Pour vos envois jusqu'à 50 kg., utilisez les Petits Colis, 3 tarifs extrêmement simples : vitesse unique, colis agricoles, colis express.

Les « petits colis » peuvent être enlevés chez l'expéditeur pour un prix minime par les services de factage des Réseaux qui livrent les Petits Colis gratuitement à domicile.

Utilisez les Petits Colis : c'est simple, pratique, économique.

Le barème des prix pour votre département vous sera remis gratuitement à la gare.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Maurs à Figeac, pour

FIGEAC

50 0/0 *de réduction*

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.).

Essuie-glace obligatoire sur toutes les automobiles

L'article 22 du code de la route : *Organes de manœuvre, de direction et de visibilité,* stipule que le pare-brise doit être muni d'un essuie-glace à la fois *automatique* et pouvant être manœuvré *à la main* en cas de défaillance de la commande mécanique.

Un nouvel arrêté publié, au *Journal officiel,* établit que :

A partir du 31 décembre 1938 toute voiture neuve mise en circulation devra être équipée de l'essuie-glace conforme à la description ci-dessus rappelée.

A partir du 30 juin 1939, les autobus et autocars, les camions de plus de 3.000 kilos de poids total en charge, mis en circulation avant le 1er janvier 1939, devront être équipés dudit essuie-glace.

Enfin, au 31 décembre 1939 *tous* les véhicules circulant en France devront avoir l'essuie-glace automatique et à main.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cajarc à Cahors, Fumel à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT

50 0/0 *de réduction*

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

—:— PRIX MODÉRÉS —:—

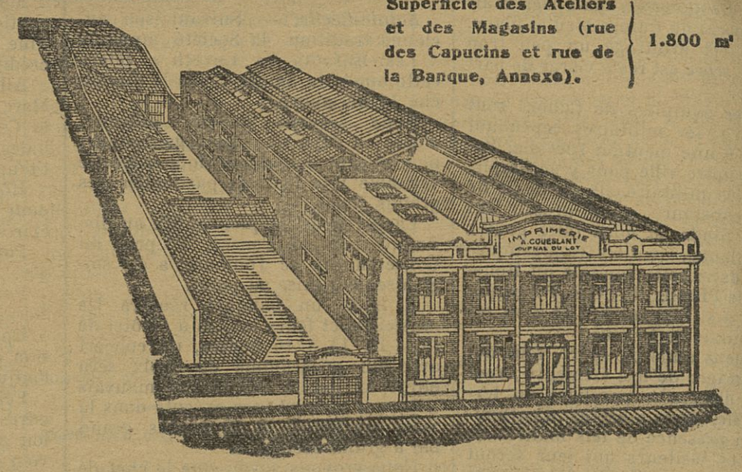

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

Dans **la Mode Pratique**

tout est si pratique et vraiment élégant !

Tous les jeudis : **1 fr. 25**

Abonnement 1 an : **48** fr. ; **50** ou **55** fr. avec prime.

Envoyer mandat-poste (pas de mandat-carte) à

LA MODE PRATIQUE, 49, avenue de l'Opéra, PARIS.

SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.	EXP.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	»	—	10 15	»	20 15	21 45	»	»
PARIS (Aust.) dép.	»	»	—	10 28	»	20 25	21 59	22 50	»
LIMOGES arrivée	»	»	—	15 29	»	0 36	2 36	5 10	»
LIMOGES départ.	»	»	—	15 43	»	0 40	2 47	5 40	»
BRIVE... arrivée	»	»	—	17 03	»	1 56	4 3	7 20	»
BRIVE... départ.	8 14	12 28	—	17 9	18 3	2 1	4 18	7 33	»
Gignac-Cressensac.	8 50	13 4	—	—	18 34	—	—	—	»
SOUILLAC.. dép.	9 12	13 36	—	17 46	18 52	—	4 58	8 12	»
CAZOULES.....	9 19	13 43	—	—	18 58	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	9 24	13 48	—	—	19 2	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon .	9 33	13 57	—	—	19 10	—	—	—	»
Nozac.....	9 42	14 6	—	—	19 18	—	—	—	»
GOURDON.. dép.	9 55	14 19	—	18 8	19 27	—	5 23	8 36	»
Saint-Clair.....	10 4	14 28	—	—	19 35	—	—	—	»
Dégagnac	10 14	14 38	—	—	19 44	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10 24	14 48	—	—	19 53	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 34	14 58	—	—	20 2	—	—	—	»
Espère.....	10 42	15 6	—	—	20 9	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 51	15 15	—	18 43	20 18	3 32	6 »	9 13	»
CAHORS départ .	11 45	17 25	—	18 47	»	3 36	6 4	9 18	7 48
Sept-Ponts.....	11 56	17 36	—	—	»	—	—	—	7 53
Cieurac.	12 11	17 51	—	—	»	—	—	—	8 2
Lalbenque.....	12 18	17 58	—	—	»	—	—	9 42	8 8
Caussade.....	12 46	18 31	—	19 27	»	—	6 45	10 3	8 30
MONTAUBAN arr.	13 17	19 4	—	19 47	»	4 30	7 4	10 23	8 55
TOULOUSE.. arr.	14 07	»	—	20 35	»	5 11	7 45	11 25	9 56

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. (2) 1re, 2e, 3e cl.	Autorails	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP.	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	3 58	—	8 35	9 33	13 25	—	15 50	17 20	21 5	—	23 19
MONTAUBAN. d.	6 11	—	9 17	10 59	14 6	—	16 35	18 12	21 46	—	0 »
Caussade.....	6 50	—	9 35	11 15	—	—	17 16	18 34	22 4	—	—
Lalbenque.....	7 25	—	—	11 40	—	—	17 56	18 57	—	—	—
Cieurac	7 34	—	—	11 45	—	—	18 4	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	7 44	—	—	11 54	—	—	18 14	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 50	—	10 9	11 59	14 58	—	18 20	19 14	22 40	—	0 52
CAHORS... dép.	8 13	—	10 13	12 »	15 2	13 32	»	19 19	22 44	—	0 56
Espère.....	8 27	—	—		—	13 44	»	19 30	—	—	—
St-Denis-Catus...	8 40	—	—		—	13 56	»	19 41	—	—	—
Thédirac-Peyril...	8 53	—	—		—	14 12	»	19 53	—	—	—
Dégagnac	9 2	—	—		—	14 21	»	20 »	—	—	—
Saint-Clair.....	9 10	—	—		—	14 31	»	20 8	—	—	—
GOURDON (1) d.	9 23	—	10 51		—	14 42	»	20 18	23 24	—	—
Nozac.....	9 30	—	—		—	14 49	»	20 25	—	—	—
Lamothe-Fénel. ..	9 38	—	—		—	14 57	»	20 33	—	—	—
La Chap.-de-Mar .	9 45	—	—		—	15 3	»	20 39	—	—	—
CAZOULES.....	9 51	—	—		—	15 9	»	20 45	—	—	—
SOUILLAC.. dép.	10 4	—	11 11		—	15 18	»	20 56	23 45	—	—
Gignac-Cressens..	10 32	—	—		—	15 46	»	21 22	—	—	—
BRIVE.... arr.	10 57	—	11 49		16 33	16 11	»	21 47	0 23	—	2 24
BRIVE.... dép.	»	—	11 56		16 39	—	»	»	0 29	—	2 30
LIMOGES . arr.	»	—	13 20		18 5	—	»	»	1 49	—	3 47
LIMOGES . dép.	»	—	13 35		18 14	—	»	»	2 2	—	3 50
PARIS.. (A.) arr.	»	—	18 52		23 23	—	»	»	6 43	—	8 39
PARIS.. (O.) arr.	»	—	19 4		23 35	—	»	»	6 55	—	8 50

Continue sur Libos et Agen

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 7 et arrive à Brive à 7 h. 18.
(2) Du 15 Mai au 7 Juillet inclus et du 5 Octobre au 14 Mai 1939.

MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS

		Autorails		MARCH.-VOY.		Autorails
MONTAUBAN.....	»	10 50	14 6		16 35	
CAHORS.....	»	11 59	14 58		18 20	
CAHORS.....	7 3	12 »	15 51		18 50	
Mercuès.....	7 16	12 9	16 10		18 59	
Douelle (*Arrêt*).....	7 20	12 *a* 12	16 17		19 *a* 2	
Parnac.....	7 29	12 17	16 28		19 7	
Luzech.....	7 35	12 22	16 36		19 12	
Pont de Castelfranc.	»	12 *a* 28	»		19 *a* 18	
Castelfranc.....	7 45	12 30	16 50		19 21	
Prayssac (*Arrêt*).....	7 49	12 33	16 56		19 24	
Puy-l'Evêque.....	7 56	12 39	17 6		19 30	
Duravel	8 3	12 45	17 16		19 35	
Soturac-Touzac	8 10	12 50	17 26		19 41	
Fumel.....	8 20	12 59	17 40		19 49	
LIBOS.....	8 25	13 2	17 46		19 52	
AGEN.....		14 6				

LIBOS, CAHORS à MONTAUBAN

	Autorails		Autorails		
PENNE.....	6 26		13 30		
LIBOS... dép.....	6 43	9 15	13 52	18	14
Fumel.....	6 46	9 23	13 55	18	21
Soturac-Touzac	6 54	9 37	14 3	18	32
Duravel	7 »	9 47	14 9	18	39
Puy-l'Evêque.....	7 5	9 57	14 14	18	46
Prayssac (*Arrêt*).....	7 11	10 10	14 20	18	55
Castelfranc.....	7 14	10 17	14 23	19	»
Pont de Castelfranc.	7 *a* 17	»	14 *a* 25	»	
Luzech.....	7 24	10 38	14 32	19	12
Parnac.....	7 29	10 51	14 37	19	21
Douelle (*Arrêt*).....	7 *a* 33	11 »	14 *a* 41	19	26
Mercuès.....	7 38	11 8	14 45	19	32
CAHORS.....	7 47	11 26	14 51	19	45
CAHORS.....	7 48	11 45	17 25	»	
MONTAUBAN.....	8 55	13 17	19 4	»	

De CAHORS à CAPDENAC

CAHORS.....	8 2	9 50	12 43	17	04
Cabessut.....	8 11	10 01	12 51	17	17
Arcambal.....	8 20	10 17	13 »	17	28
Vers.....	8 28	10 35	13 07	17	37
Saint-Géry.....	8 35	10 55	13 12	17	43
Conduché.....	8 46	11 24	13 22	17	58
Saint-Cirq-la-Popie..	8 52	11 34	13 28	18	05
St-Martin-Labouval..	8 59	11 59	13 35	18	14
Calvignac.....	9 5	12 09	13 40	18	22
Cajarc.....	9 16	12 26	13 52	18	36
Montbrun.....	9 25	A titre essai jours de foire à Cajarc (les 10 & 25)	14 01	18	47
Toirac.....	9 33		14 08	18	57
Lamadeleine.....	9 44		14 19	19	10
CAPDENAC.....	9 55		14 30	19	22

De CAPDENAC à CAHORS

CAPDENAC.....	7 11	11 45	»	16 54
Lamadeleine.....	7 23	12 01	»	17 04
Toirac.....	7 34	12 15	»	17 13
Montbrun.....	7 42	12 26	»	17 20
Cajarc.....	7 52	12 41	»	17 30
Calvignac.....	8 2	12 54	»	17 39
St-Martin-Labouval..	8 9	13 03	»	17 45
Saint-Cirq-la-Popie..	8 17	13 13	»	17 52
Conduché.....	8 23	13 24	»	17 59
Saint-Géry.....	8 38	13 40	»	18 11
Vers.....	8 43	13 47	»	18 16
Arcambal.....	8 50	13 58	»	18 23
Cabessut.....	8 59	14 13	»	18 32
CAHORS.....	9 6	14 22	»	18 39

a. — Ce signe désigne un arrêt facultatif. (Pour descendre, demander l'arrêt au chef de train ; pour monter, s'adresser au personnel du point d'arrêt ou à défaut faire signe au conducteur).

NOTA. — Indépendamment des services d'autorails mentionnés ci-dessus, il existe également de nombreux trains. RENSEIGNEZ-VOUS DANS LES GARES.

St-Denis-près-Martel à Aurillac

	(1)			EXP.
St-Denis-près-Martel.	4 50	9 15	14 44	17 58	18 43
Vayrac.....	4 58	9 23	14 50	18 4	18 48
Bétaille (*arrêt*)..	5 3	9 28	14 54	18 9	—
Puybrun.....	5 11	9 36	15 2	18 15	18 56
Bretenoux-Biars....	5 20	9 44	15 10	18 24	19 3
Port-de-Gagnac.....	5 26	9 50	15 16	18 31	—
Laval-de-Cère	5 34	9 58	15 23	18 39	19 14
Lamativie	5 53	10 15	15 40	18 56	19 28
Siran (*arrêt*).....	6 7	10 30	15 54	19 10	—
La Roquebrou.....	6 25	10 43	16 5	19 22	19 53
AURILLAC.. arrivée.	7 13	11 20	16 40	19 58	20 24

(1) A lieu du 1er Juillet au 26 Septembre.

Aurillac à St-Denis-près-Martel

	(2)				
AURILLAC.. départ.	5 55	6 30	10 40	17 17	21 30
La Roquebrou.....	6 21	7 11	11 18	17 55	22 7
Siran (*arrêt*).....	—	7 22	11 29	18 6	—
Lamativie	6 43	7 36	11 43	18 21	22 31
Laval-de-Cère	6 56	7 51	11 58	18 40	22 46
Port-de-Gagnac.....	—	7 58	12 5	18 48	—
Bretenoux-Biars	7 8	8 13	12 19	19 6	23 3
Puybrun.....	7 15	8 20	12 26	19 13	23 11
Bétaille (*arrêt*).....	—	8 27	12 33	19 21	—
Vayrac.....	7 24	8 36	12 38	19 27	23 21
St-Denis-près-Martel.	7 29	8 45	12 44	19 34	23 28

(2) Du 1er Juillet au 26 Septembre.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

				EXP.	Périodique jour de foire
Le Buisson. dép.	»	7 33	10 37	17 11	
Sarlat..... dép.	6 40	9 40	12 »	17 47	17 58	19 30
Cazoulès.....	7 34	10 34	12 36	18 12	19 07	20 24
Souillac.....	7 50	10 50	12 46	18 17	19 18	20 40
	8 »	11 30	13 47	18 17		
Le Pigeon.....	8 18	11 48	14 »	18 25	»	»
Baladou . Arrêt.	8 26	11 56	14 4	—	»	»
Martel.....	8 34	12 04	14 11	18 34	»	»
St-Denis-p.-Mar .	8 50	12 20	14 19	18 42	»	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	7 30	—	—	9 10	13 »	16 40
Martel.....	7 39	—	—	9 26	13 13	16 56
Baladou.....	—	—	—	9 34	13 19	17 04
Le Pigeon.....	7 47	—	—	9 42	13 22	17 12
Souillac.....	7 55	—	—	9 59	13 31	17 30
	7 56	6 15	8 20	11 20	13 45	18 »
Cazoulès.....	8 1	6 23	8 36	11 36	13 52	18 16
Sarlat.....	8 27	7 31	9 30	12 30	14 28	19 10
		5 30				
Le Buisson. ar.	9 01	6 14	—	—	15 48	—

De Sarlat à Gourdon

SARLAT.....	8 21	16 55	»
Carsac.....	8 37	17 11	»
Grolejac.....	8 42	17 16	»
St-Cirq-Madelon.....	8 53	17 27	»
Payrignac (arr.).....	9 3	17 37	»
GOURDON.....	9 16	17 50	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	7 »	15 »	»
Payrignac (arr.).....	7 13	15 13	»
St-Cirq-Madelon.....	7 23	15 23	»
Grolejac.....	7 34	15 34	»
Carsac.....	7 39	15 39	»
SARLAT	7 52	15 52	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	»	10 1	15 45	19 45
CAPDENAC . a.	»	»	»	»	13 46	19 7	23 23
CAPDENAC . d.	2 20	7 17	11 11	17 20	13 56	19 31	23 43
FIGEAC.....	2 45	7 31	11 23	17 29	14 8	19 44	23 54
Le Pournel.....	—	7 50	11 42	»	14 24	20 3	—
Assier.....	3 35	8 1	11 54	»	14 33	20 13	0 16
Flaujac (halte)...	—	8 10	12 3	»	14 42	20 21	—
Gramat.....	5 7	8 23	12 18	»	14 54	20 34	0 34
Rocamadour	5 19	8 35	12 28	»	15 7	20 45	0 44
Montvalent.....	5 35	8 49	12 42	»	15 23	20 58	—
St-Denis-p.- Martel arr.	5 47	8 58	12 51	»	15 33	21 7	1 3
St-Denis-p.- Martel dép.	5 58	9 6	13 1	»	15 43	21 15	1 7
Quatre-Routes....	6 9	9 16	13 11	»	15 52	21 25	—
Turenne.....	6 21	9 26	13 21	»	16 2	21 34	—
BRIVE..... ar.	6 54	9 48	13 44	»	16 27	21 54	1 39
PARIS (Orsay) ar.	»	19 4	»	»	23 35	5 30	8 43

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

				(Orsay)	(Orsay)		
PARIS (Aust.) d.	21 8	22 50	»	7 25	10 15	»	»
Brive..... dép.	3 47	8 19	»	14 3	17 13	18 16	»
Turenne.....	4 8	8 44	»	14 23	17 34	18 52	»
Quatre-Routes....	4 16	8 53	»	14 31	17 42	19 3	»
St-Denis-p.- Martel arr.	4 23	9 »	»	14 38	17 49	19 15	»
St-Denis-p.- Martel dép.	4 29	9 8	»	14 42	17 53	19 39	»
Montvalent.....	—	9 19	»	—	18 4	19 57	»
Rocamadour	4 56	9 37	»	15 6	18 20	20 46	»
Gramat.....	5 8	9 50	»	15 16	18 31	21 7	»
Flaujac (halte)...	—	10 3	»	—	18 43	»	»
Assier.....	5 27	10 13	»	15 34	18 53	21 42	»
Le Pournel.....	—	10 22	»	—	19 2	»	»
FIGEAC..... dép.	5 52	10 44	»	15 56	19 19	22 13	»
CAPDENAC ar.	6 1	10 53	»	16 5	19 28	22 26	»
CAPDENAC d..	6 27	11 20	»	16 14	19 43	»	»
TOULOUSE	9 56	15 28	»	19 13	23 29	»	»